

des trois milles. Il était difficile de prévoir quelle serait la compensation que l'avenir nous réservait, si elle nous serait donnée sous forme d'extension commerciale ou de paiement en argent, mais nous ne doutions pour un moment que les Américains ne fissent cette demande. Dans cette prévision, il était nécessaire de nous tenir au maximum de nos prétentions, pour les opposer à leur demande possible de droit de pêche dans la zone des trois milles, et d'insister pour que nos pêcheries des côtes fussent protégées par les clauses du traité de 1818. L'honorable député de Bothwell (M. Mills) a parlé d'humiliation subie par la cession que nous avons faite de droits territoriaux en échange d'argent en 1871. Je me souviens parfaitement du temps où ce traité était discuté dans cette chambre.

M. MILLS (Bothwell) : Si l'honorable ministre veut me permettre, je n'ai rien dit au sujet de l'abandon de nos droits territoriaux en 1871. Je me suis borné à parler des droits territoriaux dans le cas du traité qui nous est soumis. J'ai parlé de certains sacrifices faits par le traité de 1871, mais je n'ai fait aucune allusion aux droits territoriaux.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable député a critiqué l'abandon de nos pêcheries côtières contre compensation monnayée.

M. MILLS (Bothwell) : Non ! Je n'ai pas fait cela.

Sir JOHN A. MACDONALD : Alors, je me suis bien trompé. Peut-être cette erreur vient-elle du souvenir des violentes attaques auxquelles j'ai été en butte en 1872 de la part de l'honorable député et de ses amis autour de lui, quand on m'a traité de Judas Iscariote, quand on m'accusait d'avoir vendu les droits territoriaux du Canada pour trente pièces d'argent. Je ne me souviens pas exactement mais je crois même qu'un honorable député disait que j'étais Benedict Arnold. Quoi qu'il en soit, je me souviens que l'honorable chef de la gauche d'alors, M. Mackenzie, que je regrette de ne pas voir à son siège, déclarait, qu'il regardait avec horreur et dégoût sur cette partie du traité, qui consacrait un arbitrage pour fixer l'indemnité pécuniaire que les Américains devraient nous payer comme compensation pour la différence entre la valeur de leurs pêcheries et les nôtres. Cette opinion était colportée à travers le pays, et à mon retour de Washington j'entretenais des craintes sérieuses pour ma sûreté personnelle, menacée parce que j'avais sacrifié l'honneur du Canada, comme disaient ces messieurs. Mais quand ils nous remplacèrent au pouvoir, leurs opinions étaient changées. Ils conduisirent cet arrangement à un heureux accomplissement. Le ministre de la marine et des pêcheries d'alors, sir Albert Smith, aujourd'hui décédé, obtint son titre pour avoir heureusement consommé le sacrifice dont ces messieurs me déclaraient coupable. Le défunt regut cet honneur en récompense du travail fait par l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell).

Le traité entier d'aujourd'hui, est, comme je l'ai constaté, honorable pour les deux parties. Il y a des concessions mutuelles des deux côtés. Et d'abord, quant à la théorie des caps l'arrangement est raisonnable, puisqu'il est basé sur un principe admis par toutes les nations civilisées. Quant à la boîte, nous avons consenti de donner de la boîte aux pêcheurs américains, s'ils autorisent l'entrée de notre marée. Comme de juste, nous leur accordons tous les autres approvisionnements. Nous leur permettons de venir dans nos ports et d'y acheter des provisions même pour leur voyage de retour au port d'origine. C'est une concession humaine et de bonne relation que d'accorder à un bateau de pêche, le droit de venir dans nos ports renouveler les provisions épuisées, en même temps qu'elle donne à nos commerçants le bénéfice de la vente de ces provisions. Il en est de même pour le transbordement. Il est très avantageux pour les pêcheurs de pouvoir transborder leur pêche et de l'expédier par nos chemins de fer, au lieu d'être obligés de s'éloigner de leurs territoires de pêche, et nos chemins de fer bénéficiaient de ce transbordement, qui figu-

rait comme un article important dans les recettes de l'Intercolonial avant qu'il ne fût interdit. On peut ainsi, M. l'Orateur, examiner un à un tous les articles de ce traité, et on trouvera qu'il a été conçu dans un esprit de concessions mutuelles, dans un esprit de : prends et donne.

Il est honorable pour les deux nations, pour les deux parties, et par-dessus tout il est avantageux à toutes les parties, en ce sens qu'il fait cesser toute irritation, toutes nos querelles, et nous rend bons voisins de mauvais que nous étions. Mon honorable ami et les plénipotentiaires qui ont pris part à son travail et la majorité de cette Chambre, j'en ai la conviction, verront et verront justement le bonheur qui tombera en partage aux pacificateurs.

M. LAURIER : Je ne prends pas la parole dans l'intention d'ajouter quelque chose à cette discussion déjà longue. J'avoue franchement que je n'ai pas fait de la question une étude qui me permette de la discuter comme il conviendrait. Je prends la parole uniquement pour répéter une cinquième fois quelle est la politique de l'opposition sur cette question, puisque la droite ne semble pas encore l'avoir comprise. Il est de notoriété générale, M. l'Orateur, qu'au cours de sa longue carrière politique, l'honorable chef du gouvernement s'est vu obligé de répondre à un nombre d'accusations contradictoires. Il vient de nous dire qu'il a été comparé à Judas Iscariote, accusé de jouer le rôle de Benedict Arnold, mais il y a une chose cependant dont l'honorable ministre n'a jamais été accusé, c'est de lentement d'esprit. Connaissant ses qualités, que nous apprécions tous dans cette Chambre, je suis surpris que les discours prononcés ici par mes amis de l'opposition n'aient pas eu le don de lui faire comprendre la politique de l'opposition sur la question. Elle a été expliquée, M. l'Orateur, par mes honorables amis les députés de l'Île du Prince-Edouard (M. Davies), d'Halifax (M. Jones), de Bothwell (M. Mills), et enfin par mon honorable ami d'Oxford (sir Richard Cartwright), et je lui dis maintenant pour la quatrième ou cinquième fois : La politique de l'opposition sur cette question est simplement celle-ci : Quoique nous prétendions que le traité est une capitulation, un abandon de droits d'une importance considérable appartenant au Canada, il est toutefois du devoir des Canadiens de ratifier ce traité, parce qu'il mettra un terme à un état de choses des plus dangereux. C'est là le seul motif de l'attitude que nous prenons en cette occasion.

Le traité est une concession de droits qui nous appartient, qui auraient dû nous être conservés, et cependant, M. l'Orateur, en présence de la tournure dangereuse que prenaient les affaires, il vaut mieux ratifier ce traité et régler pour toujours cette irritante question.

Nous, dans l'opposition, nous admettons les déclarations faites l'autre jour par le ministre des finances quand il nous soumettait la question. Nous admettons qu'une collision sanglante entre les deux grandes branches de la race anglo-saxonne, serait la plus terrible calamité qui pourrait affliger le monde civilisé. Quand nous considérons que l'Angleterre et les États-Unis tiennent aujourd'hui la tête de la liste des nations civilisées, que leur commerce surpasse celui de toutes les autres nations, nous sommes saisis de frayeur à l'idée des conséquences qui résulteraient d'une lutte armée entre ces deux nations. Je dis en outre, que ce ne serait pas seulement une guerre fratricide, mais ce serait une guerre presque aussi considérable, aussi criminelle, qu'une guerre civile. Il n'y a pas le moindre motif de guerre entre ces deux branches de la race de langue anglaise : les États-Unis, le Canada et l'Angleterre, et si un événement aussi déplorable devait jamais arriver, j'estimerais, et tout le monde serait de mon avis, que c'est la plus terrible catastrophe qui puisse fondre sur le monde civilisé. L'état de choses, en ce qui regarde la question du traité était telle, qu'une guerre réelle entre l'Angleterre et les États-Unis, ne semblait plus une éventualité impossible, mais paraissait même n'être pas éloignée. Bien plus, M.